

Autolib'

7 septembre 2009

MAIRIE DE PARIS



Mission Automobiles en libre service
Service des Déplacements
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS

1 Présentation Autolib'

1 Présentation Autolib'

Une flotte de véhicules électriques en libre-service, disponibles :

- ***pour des déplacements courts et occasionnels en complément de l'utilisation des autres modes de transport;***
- ***Accessible 24h/24, 7j/7 ;***
- ***Libre-service : pas de réservation + simplicité d'utilisation;***
- ***« Trace directe » : pas de retour du véhicule au point de départ ;***
- ***Places de stationnement dédiées.***

1 Présentation Autolib'

Paris et le cœur d'agglomération

- *Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération de participer au projet:*
 - *22 communes ont délibéré,*
 - *Une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.*
- *Syndicat Mixte responsable de l'appel d'offre, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du Syndicat.*

1 Présentation Autolib'

Autolib' = Délégation de service public

- fourniture des véhicules et équipements,
 - infrastructures (bornes de recharge),
 - exploitation du système,
 - maintenance et entretien,
 - assurance,
 - gestion des usagers,
 - financement...
- ***Syndicat Mixte responsable de l'appel d'offre, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du Syndicat.***
- ***DSP Autolib' d'une durée d'environ 10 ans.***

2 Modalités de financement

3 Modalités de financement

Pour le délégataire

- *Il devra équilibrer l'exploitation du système grâce aux recettes usagers et supporter les risques d'exploitation,*
- *il pourra seulement demander une subvention initiale d'investissement de 50 000 euros maximum par stations*

Pour les collectivités membres

- *Les collectivités n'auront en aucune façon à participer aux dépenses de fonctionnement du service Autolib,*
- *Les collectivités verseront une subvention d'investissement plafonnée à 50 000 euros,*
- *elles percevront une redevance d'occupation du domaine public qui permet d'équilibrer sur la durée de la DSP, le versement de la subvention d'investissement.*

4 Stations Autolib'

Principe d'implantation des stations :

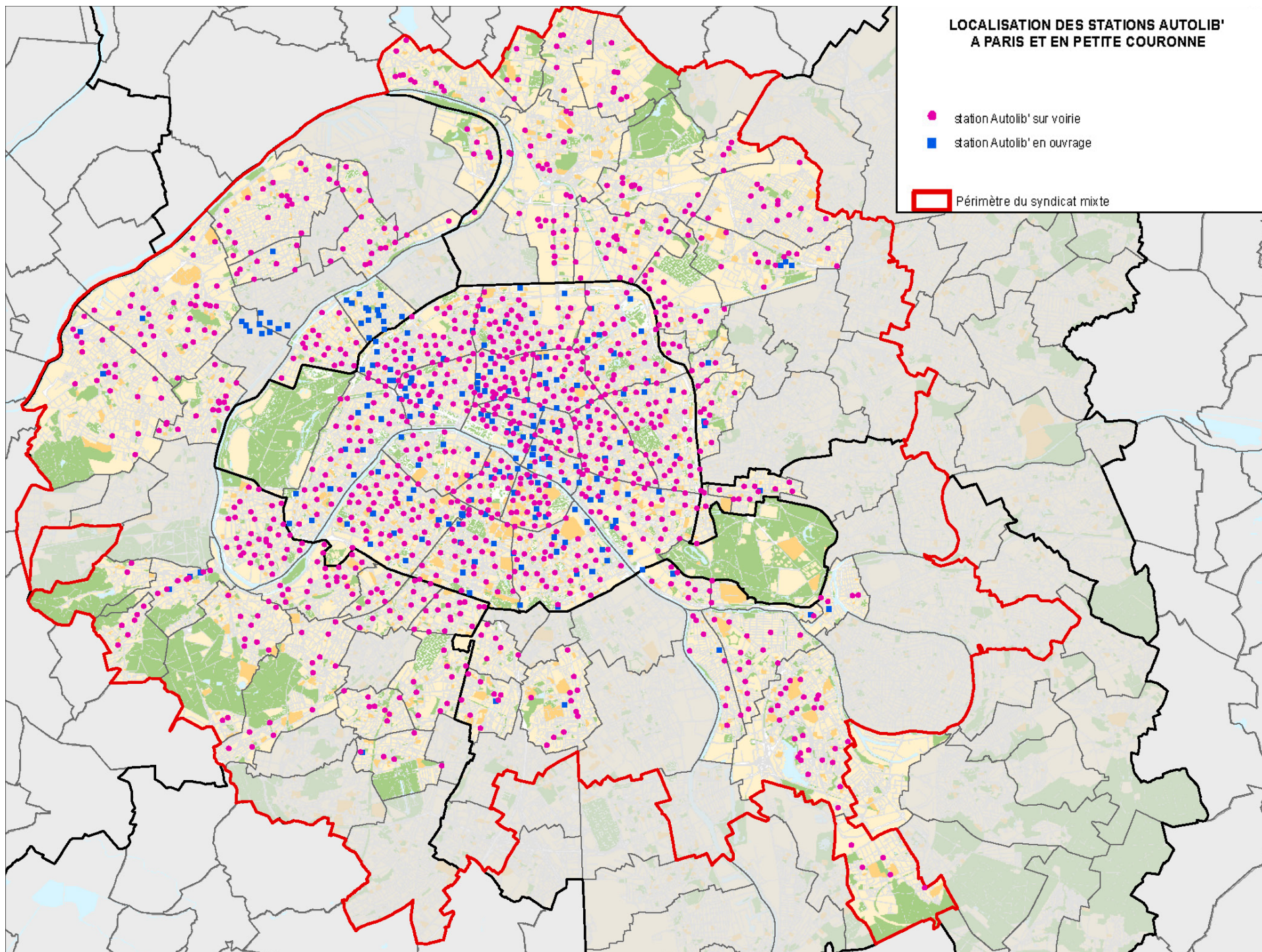
- *mobilier spécifique, identification des stations..*
- *desservir les centralités génératrices de déplacements,*
- *privilégier les secteurs mixtes : habitat, emploi, commerce, loisirs,*
- *maximiser la visibilité de l'emplacement*
 - *favoriser les emplacements sur voirie,*
 - *maillage dense de petites stations.*

Nombre de stations :

- *Paris : 700 stations*
- *Banlieue: jusqu'à 400 stations sur voirie de 6 places de stationnement.*

**LOCALISATION DES STATIONS AUTOLIB'
A PARIS ET EN PETITE COURONNE**

- station Autolib' sur voirie
- station Autolib' en ouvrage
- ▭ Périmètre du syndicat mixte



Calendrier

- ***Création du syndicat mixte : 24 septembre 2009,***
- ***Lancement de l'appel d'offre de la Délégation de Service Public: dernier trimestre 2009,***
- ***Attribution de la DSP : 2010,***
- ***Mise en service d'Autolib': 1er semestre 2011.***